

L'ÉCHO DU COTEAU



Volume 15, numéro 5

Novembre 2019

Bulletin d'information publié par la Municipalité de Sainte-Mélanie

info@sainte-melanie.ca

www.sainte-melanie.ca



<https://twitter.com/SainteMelanie>

BIEN-ÊTRE
POSITIF
VIE FESTIVITÉS
RECONNAISSANCE
JOIE HARMONIE
ÊTRES CHERS
DONNER
PAIX FÉÉRIQUE
AMITIÉ MEILLEURS VOEUX
BONNE ANNÉE
BONHEUR PARTAGE
PLAISIR
CHALEUR
NOUVELLE ANNÉE
NEIGE
CÉLÉBRATIONS
COMMUNAUTÉ
AMOUR
RÉJOUISSANCES
FAMILLE
SOURIRE BONTÉ
RÉVEILLON VIVRE
GÉNÉROSITÉ
HEUREUX
HIVER TRADITION
AMIS
SAINTÉ-MÉLANIE

VIVRE ENSEMBLE
JOYEUSES FÊTES





Vol 15, numéro 5 - Novembre 2019	
DANS CE NUMÉRO	
Mot de la Mairesse	3
Services municipaux	5
Service d'urbanisme	7
Service des Travaux publics	8
Bon Voisin Bon Œil	8
Sûreté du Québec	9
Nez rouge	9
Service de la prévention des incendies	10
Infirmière en milieu rural	10
Bibliothèque Louise-Amélie-Panet	11
Samedis en ski	12
Horaire de la patinoire	13
Local Jeunesse L'Amigo	14
Parc Régional des Chutes	14
Concert de Noël	15
Cercle de Fermières	16
Club de l'Amitié FADOQ Sainte-Mélanie	16
Club de Bridge de Sainte-Mélanie	16
Guignolée - Entraide communautaire	17
Panier de Noël - Entraide communautaire	17
Comptoir vestimentaire - Entraide communautaire	17
AQDR Sainte-Mélanie	18
Comité de Jumelage de Sainte-Mélanie	18
Culture en Action	19
Aide-mémoire	20
Suivez-nous sur 	

Club de l'Amitié FADOQ
Saint-Mélanie



Cercle de Fermières



Comité Jumelage
Sainte-Mélanie



Club de bridge Sainte-Mélanie



Parc régional des Chutes
Monte-à-Peine-et-des-Dalles



Municipalité de
Sainte-Mélanie
Cliquez sur l'icône d'utilisateur
de Page "00"
Accueil



Le bulletin municipal de Sainte-Mélanie est publié cinq fois par année:

- Mi-février
- Mi-avril
- Mi-juin
- Mi-septembre
- Mi-novembre

Une édition spéciale budget est prévue en décembre.

Les publications format papier sont distribuées gratuitement aux citoyens de Sainte-Mélanie qui en font la demande en nous contactant au 450 889-5871 poste 221. Votre abonnement se renouvelle automatiquement chaque année. Pour vous désabonner, veuillez nous aviser.

Vous pouvez également recevoir le bulletin municipal de façon électronique en nous faisant parvenir votre adresse courriel à info@sainte-melanie.ca. Nous vous ferons parvenir une alerte courriel qui indique qu'une nouvelle version est disponible en ligne.

Les publications du bulletin municipal sont disponibles en tout temps pour consultation sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Mélanie www.sainte-melanie.ca.

Les personnes qui résident à l'extérieur de Sainte-Mélanie peuvent également recevoir les cinq publications format papier en s'abonnant auprès de la Municipalité. Des frais de 10 \$ sont requis pour un abonnement annuel.

Seuls les organismes à but non lucratif peuvent faire paraître un communiqué en déposant leur demande par courriel à info@sainte-melanie.ca deux semaines avant la date prévue de la parution.



La fête de Noël

Comme tous les ans, la Municipalité invite le Père Noël à venir rencontrer et offrir un cadeau aux enfants mélanien. Le **Père Noël** sera présent le **dimanche 8 décembre**, à la salle Jean D'Ailleboust de l'Hôtel de Ville. Les enfants devaient avoir été inscrits au plus tard le 22 novembre pour recevoir un cadeau, mais tous sont les bienvenus. Pour de plus amples informations, communiquez avec M. Martin Alarie au 450 889-5871, poste 234.

Remerciements

Lors de la journée ensoleillée du 5 octobre dernier, sur le terrain de l'église et autour du presbytère se regroupaient, pour une quatrième édition de la **fête des Récoltes**, organismes, agriculteurs, artistes et artisans. Cet événement rassembleur, organisé par le Cercle de Fermières de Sainte-Mélanie en collaboration avec la Municipalité, proposait une fête des Récoltes aux couleurs et saveurs d'ici.

Je remercie le Groupe Nadeau (Mont Atoca), qui a fourni les canneberges aux participantes et participants du concours culinaire, ainsi que tous les commanditaires qui ont apporté leur contribution à cet événement.

Au **concours culinaire** de la meilleure confiture, marmelade ou gelée de canneberges, le choix des membres du jury s'est arrêté sur la recette de **Mme Michèle Lavallée**.

Le **concours amateur de photos**, sous le thème « **L'ÉTÉ À SAINTE-MÉLANIE** », a été un succès, que nous avons prolongé pour le plaisir en exposant les photos finalistes à la bibliothèque jusqu'au 18 décembre prochain.

Les gagnantes des concours sont :

Catégorie adulte : **Mme Elyzabeth Arcand**

Catégorie « Coup de cœur du public » : **Mme Elyzabeth Arcand**

Catégorie « Camp de jour » : **Mme Dianne Plasencia Veliz**

Pour bien finir la journée, Culture en Action proposait un concert bénéfice à l'église qui nous a fait voyager entre les poésies des cultures autochtone et française du Québec.

Un **gros Merci** à tous les bénévoles, organismes, employés municipaux, membres du conseil, membres des jurys, exposants, artistes et participants qui ont fait de cette journée un merveilleux moment « d'être ENSEMBLE ».

Parc régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles

Les conseils municipaux des trois municipalités (Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Mélanie), ainsi que les membres du conseil d'administration du Parc des Chutes, récidivent l'expérience d'ouvrir le parc en hiver à l'entrée de la porte de Sainte-Mélanie aux marcheurs et amateurs de raquettes. Suite au succès et à l'expérience de l'an passé, le conseil d'administration du Parc des Chutes a décidé de déplacer la roulotte chauffée près du bâtiment des toilettes et ainsi augmenter le nombre de places disponibles au stationnement. Une contribution volontaire sera demandée pour défrayer les coûts reliés au déneigement et à l'entretien du stationnement. Voilà une belle occasion d'apprécier et contempler les magnifiques paysages que l'hiver déploie au Parc des Chutes.

Affaires municipales

Le gouvernement fédéral a pris une décision en 2019 concernant l'imposition de l'allocation de dépenses des élus et qui a un impact direct sur leur rémunération globale. Les élus utilisent leur allocation de dépenses (jusqu'à là non imposable) pour couvrir tous les frais liés à leurs fonctions auprès de leur Municipalité. Bien entendu, il existe une rémunération pour les déplacements à l'extérieur du périmètre municipal dans le cadre de leur travail d'élus.

Plusieurs municipalités ont, au cours de l'année 2019, adopté un règlement pour réviser la rémunération des élus et appliquer la rétroactivité du manque à gagner à prévoir que cette imposition occasionne. À Sainte-Mélanie, les élus sont en discussion sur la question de la rémunération, qui n'a pas été modifiée depuis 2003, et la rétroactivité n'a pas fait partie de ces discussions. La rémunération des élus est un sujet délicat qui soulève la perception du rôle des élus, l'évaluation de leur travail et leur niveau d'implication. La valorisation de la fonction reste à faire auprès de la population. Ce qui est certain, c'est que le manque de balises concernant la question de la rémunération des élus municipaux occasionne des écarts de traitement substantiels entre les municipalités de même taille et réalité, et ce, à l'échelle de la province.

Une enquête a par ailleurs été menée auprès des participants du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités et qui a notamment permis de mettre en lumière l'insatisfaction générale des élus en regard de leur rémunération. Toujours à partir des résultats de cette enquête, il en ressort que les responsabilités des élus sont aujourd'hui beaucoup plus importantes qu'au moment où la rémunération actuelle a été fixée, ce qui génère de réelles frustrations. En outre, les participants à l'enquête ont souhaité une démarche de valorisation de leur fonction pour à la fois souligner leur travail et favoriser la relève. L'idée d'une rémunération minimale, à titre indicatif, constituerait, selon certains, un signal significatif en ce sens. Toutefois, il reviendrait par la suite aux municipalités de déterminer le niveau de rémunération en fonction de leur réalité. Présentement, la rémunération des élus de Sainte-Mélanie est parmi les plus basses de la MRC de Joliette.

Que font les élus ?

Les élus réunis en conseil représentent la population et veille à la qualité de vie de la communauté; ils sont appelés à prendre des décisions sur les orientations, les priorités de développement et les questions qui touchent l'intérêt du plus grand nombre de citoyennes et citoyens de la municipalité. Les membres du conseil entrent en fonction sur la base de convictions et veulent améliorer les choses. Il s'agit d'un exercice délicat qui exige de la part des élus de participer à bon nombre de discussions et de trouver des compromis pour avancer. En effet, tout au long du mandat, les élus apprennent à travailler en équipe et à développer leur compréhension des dossiers avec le support du directeur général, des personnes-ressources et des employés municipaux qui mettent à profit toutes leurs compétences et leurs expériences. Malgré leur volonté d'action, source d'engagement des élus, il arrive pourtant qu'ils se sentent freinés dans leur élan par les lois et règlements, nombreux et en perpétuelle mutation, qui régissent le monde municipal.

Les dimensions sociale, éthique, historique, économique, écologique et du développement durable présentent une responsabilité accrue pour les membres du conseil municipal. Les conseils municipaux sont reconnus en tant que « gouvernements de proximité » pour faciliter la compréhension des enjeux locaux tout en impliquant des dimensions supplémentaires en gouvernance qui, antérieurement, n'étaient pas présentes dans la gouvernance d'un conseil municipal.

La Municipalité de Sainte-Mélanie est un milieu de vie exceptionnel qui possède un dynamisme économique et social. Derrière ce dynamisme, il y a entre autres l'engagement des membres du conseil municipal qui participent à différents comités en plus des plénières et des assemblées publiques. Leurs tâches se déclinent à travers la lecture de nombreux documents, la multiplication des rencontres avec des ressources spécialisées pour la compréhension des dossiers, les consultations publiques et la présence aux diverses invitations, locales et régionales. Le Maire ajoute à cette charge sa présence aux comités de la municipalité, son implication au conseil des maires de la MRC et participe aux décisions et au développement des dossiers régionaux, en plus d'avoir des responsabilités à des comités et conseils d'administration.

Les élus et les employés municipaux doivent travailler ensemble à l'essor de la municipalité, avec la collaboration des entreprises, de l'offre diversifiée des produits agricoles, de l'implication des membres des organismes communautaires, des bénévoles, de l'école et de tous les citoyennes et citoyens.

Comité de planification stratégique de développement durable

Formé au printemps passé, le comité citoyen échange et réfléchit sur le développement stratégique de notre municipalité. Ce comité est assisté par Mme Lyne Préville, de la MRC de Joliette, et de Mme Nancy Guay, d'Espace Stratégies. Ce comité a pour objet principal de jouer un rôle moteur au développement de la municipalité en travaillant sur un plan d'action. Pour élaborer ce plan d'action, nous aurons besoin de vous afin de créer des espaces de discussion et enrichir la réflexion citoyenne autour d'actions pour un développement stratégique et durable pour notre vivre ensemble.

Sécurité publique

Cet automne, nous avons organisé une activité pour sensibiliser les utilisateurs de la route sur la sécurité aux abords des passages piétonniers. Cette activité de sensibilisation, qui a eu lieu avec des animateurs de rue, a été un succès.

Cependant, la sensibilisation demeure un enjeu et son succès en sera augmenté chaque fois qu'un automobiliste s'arrêtera alors qu'un piéton s'engage sur un passage piétonnier.

Malheureusement, au Québec, plusieurs n'ont pas encore intégré ce règlement d'une importance capitale pour la sécurité des enfants, des aînés, et des citoyennes et citoyens en général. Lors de nos résolutions du Nouvel An, pourquoi ne pas ajouter le défi de respecter ces zones de passages piétonniers en tout temps !

Je vous souhaite un bon temps des fêtes !

Françoise Boudrias
Mairesse



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil auront lieu les

MERCREDIS

2 décembre 2019 - 15 janvier et 5 février 2020

Les séances du conseil débutent à 20 heures et ont lieu à la salle communautaire située au 10, rue Louis-Charles-Panet.

« PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 »

La date de la séance prévue pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020

sera le **lundi 16 décembre**.



Une édition spéciale vous sera acheminée dès son adoption.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Nous vous prions de prendre note que le bureau municipal ainsi que les services municipaux seront

FERMÉS du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020

Pour toute urgence relative aux travaux publics, voirie, aqueduc et égout, composez le 450 803-0825.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le calendrier 2020 des collectes des matières résiduelles sera acheminé à l'ensemble des citoyens par la poste au courant du mois de décembre.

Un cahier spécial sur la gestion des matières résiduelles demeure disponible sur le site de la Municipalité www.sainte-melanie.ca ou en format papier au bureau de l'Hôtel de Ville.

COMPTE DE TAXES

La Municipalité émet vers la fin du mois de février le compte de taxes annuelles dont le paiement des taxes est exigible en trois versements (mars, juin et septembre). À compter du jour suivant de la date d'échéance de chacun des versements d'un compte de taxes, un intérêt annuel de 15 % est calculé quotidiennement et est exigible. Un avis de rappel est acheminé vers la fin du mois d'octobre informant le propriétaire d'immeuble qu'un solde est dû et qu'à défaut de ne pouvoir acquitter la somme en totalité, il est possible de convenir d'une entente de paiement. Cette entente doit être signée et acceptée par la personne responsable de la Municipalité. Il est possible d'acquitter les sommes dues au bureau municipal en argent, par carte débit ou par chèque ou auprès de votre institution financière.

Suite à ces démarches, si aucune entente de paiement n'est convenue et que le solde dû n'est pas acquitté en totalité, un dernier avis sera acheminé au propriétaire d'immeuble l'avisant que son dossier peut être transféré au bureau d'avocats mandaté par le conseil pour initier un recours de perception et de mandat judiciaire devant les tribunaux.

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire d'immeuble de s'assurer d'effectuer ou s'assurer que leur créancier effectue le paiement des taxes aux dates d'échéance. Il est également important de respecter toute entente convenue avec la Municipalité afin d'éviter que l'immeuble soit transféré au bureau d'avocats.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus d'informations concernant tout document reçu de la Municipalité au 450 889-5871.

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Veuillez prendre note que la collecte des arbres de Noël s'effectuera

le lundi 6 janvier 2020



Nous vous demandons de dépouiller votre arbre de ses décorations avant de le placer en bordure de chemin.

Afin de ne pas nuire au déneigement des rues, il est important de ne pas déposer votre arbre sur un banc de neige mais en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée.

VENT DE CHANGEMENT AU SEIN DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

SERVICE DE LA TRÉSORERIE



Le conseil municipal est heureux d'annoncer la nomination de **SYLVIE ARVISAIS** au poste de **technicienne comptable** au service de la Trésorerie. Madame Arvisais détient plus d'une vingtaine d'années d'expérience en comptabilité et remplace monsieur Jean-Luc Pelletier depuis le 30 septembre. Au nom du conseil municipal et du personnel, nous la félicitons pour sa nomination et nous lui souhaitons chaleureusement la bienvenue au sein de l'équipe municipale et un bon succès dans ses nouvelles fonctions.



Nous tenons à remercier monsieur **JEAN-LUC PELLETIER** pour ses bons et loyaux services et lui exprimons toute notre reconnaissance pour son dévouement pour ses dix années de service. Nous lui souhaitons bonheur et succès dans tous ses projets.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil municipal et le personnel félicitent monsieur **GABRIEL CHARETTE** pour sa promotion au poste de **contremaître au service des Travaux publics**. Il assure la direction de ce service depuis le 6 novembre.

Monsieur Charette a occupé le poste d'inspecteur municipal adjoint pendant quatorze ans au sein de la Municipalité de Sainte-Mélanie et assumait par intérim le poste d'inspecteur municipal au service des Travaux publics depuis le 2 octobre.

Vous pouvez joindre le service des Travaux publics au 450 889-5871 poste 236 ou par courriel tp@sainte-melanie.ca Pour toutes urgences reliées au réseau d'aqueduc, égout et voirie, composez le 450 803-0825.



Le conseil municipal est heureux d'annoncer la nomination de **DOMINIC DURAND** au poste de **contremaître adjoint** au service des Travaux publics pour une entrée en fonction à partir du 2 décembre.

Monsieur Durand possède toutes les qualifications requises reliées à ce poste, en plus d'avoir occupé un poste similaire pendant six années auprès d'une municipalité voisine.

Le conseil municipal et le personnel lui souhaitent chaleureusement la bienvenue au sein de l'équipe municipale et un bon succès dans ses fonctions.

Sur la photo de gauche à droite:

Sylvain Genest et Marcellin Beauséjour, journaliers au service des Travaux publics

Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier

Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement

Martin Alarie, technicien en loisirs

VEUILLEZ PRENDRE NOTE :

- Nous vous suggérons d'utiliser l'application VOILA! pour signaler un problème non urgent. Cette application est gratuite à partir de votre cellulaire (<http://www.appvoila.com/>).
- Ou contacter l'inspecteur des Travaux publics pour l'aviser d'un problème non urgent (nid de poule, lumière de lampadaire brûlée, animal mort, tout problème relié à la signalisation ...). Veuillez laisser un message détaillé au 450 889-5871 poste 236. Soyez assuré que votre requête sera prise en considération et un retour d'appel sera fait dans les meilleurs délais si nécessaire.
- Pour toutes demandes ou plaintes ayant trait à un autre service que celui des Travaux publics, veuillez contacter la Municipalité au 450 889-5871 et choisir l'option qui correspond au département concerné.
- Pour toutes urgences concernant l'état du réseau routier municipal ou les réseaux d'aqueduc et d'égout, vous pouvez contacter le service des Travaux publics au 450 803-0825.
- Pour toutes urgences concernant l'état du réseau routier du ministère des Transports du Québec (MTQ), veuillez composer le 511 et choisir l'option 2 pour signaler en tout temps un incident.

Routes du MTQ: route 348/Principale/rang du Domaine, route de Sainte-Béatrix, chemin du Lac Sud, 2^e rang, route Baril.

RAPPEL**JOURNÉES DE TEMPÊTE**

Lors d'une journée de tempête hivernale, il est fortement recommandé de placer votre bac roulant et vos matières résiduelles en bordure de rue **le matin même de la collecte**.

Il est de votre responsabilité d'**assurer un déneigement adéquat** et de permettre un accès facile pour les éboueurs.

Cette façon de faire a pour but de diminuer les risques de renversement de votre bac par les déneigeurs, d'éviter les bris et surtout de faire en sorte que vos matières résiduelles soient collectées.

INFORMEZ-VOUS!

1 800 781-8111 | ebiqc.com

**STATIONNEMENT SUR LES RUES ET CHEMINS**

Le règlement numéro 392-99 interdit le stationnement sur tous les chemins publics entre minuit et 7 heures du 15 novembre au 15 avril

afin de faciliter le déneigement du réseau routier lors de tempête.

**DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER**

Au début d'une tempête, les équipes de déneigement s'affairent surtout à dégager les voies prioritaires, les artères principales et les routes collectrices afin de dégager complètement la chaussée. Les équipes de déneigement risquent d'enneiger votre entrée de cour lors de l'enlèvement de la neige se trouvant dans l'emprise des voies de circulation. Cette neige doit être enlevée par le propriétaire ou par l'entrepreneur choisi par le propriétaire. Il est interdit de déposer de la neige dans les rues.

**INSTALLATION DE PIQUETS OU BALISES DE DÉNEIGEMENT**

Les piquets et/ou balises de déneigement (ou autres types d'obstacles) installés dans l'emprise de la voie publique sont interdits. Nous comprenons le souhait des propriétaires de protéger la bande de gazon en bordure du chemin face à leur immeuble. Cette bande fait partie de l'emprise de la rue.

Les opérations de déneigements doivent être réalisées afin d'assurer la sécurité des utilisateurs (automobilistes et piétons) et la neige doit être repoussée vers les terrains privés pour dégager la route.

Il est important de placer les piquets et/ou balises à la limite de l'emprise (vérifiez vos bornes d'arpentage).

En cas de doute, contactez le service des Travaux publics au 450 889-5871 poste 236.



VEUILLEZ PRENDRE NOTE :

- QUE LES FORMULAIRES DE DEMANDE DE PERMIS SONT DISPONIBLES À LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE SUR NOTRE SITE INTERNET www.sainte-melanie.ca;
- QU'AUCUN PERMIS N'EST ÉMIS LA JOURNÉE MÊME ET QUE LA MUNICIPALITÉ DISPOSE DE 30 JOURS POUR L'ÉMETTRE;
- QUE VOUS POUVEZ CONTACTER MONSIEUR TONY TURCOTTE AU 450 889-5871 POSTE 224 POUR TOUTES INFORMATIONS RELATIVES AUX DEMANDES DE PERMIS, NORMES, RÈGLEMENTS, ZONAGE ET AUTRES.

DEMANDE DE PERMIS

Avant de réaliser quelques travaux que ce soit, vous devez vous informer auprès de la Municipalité afin de vérifier si vos travaux nécessitent un permis.

Veillez prendre note qu'aucune demande de permis ne sera traitée après le VENDREDI 13 DÉCEMBRE.

Toutes les demandes reçues après cette date seront traitées au retour des vacances des Fêtes, soit au courant de la semaine du 6 janvier 2019.

DEMANDE DE PERMIS**Permis de rénovation**

1 Rénovation

Permis de démolition

1 Démolition

Permis d'agrandissement

1 agricole/industriel/commercial

1 Bâtiment accessoire

1 Bâtiment résidentiel

Permis de construction

1 Bâtiment résidentiel

1 Regroupés nouvelle construction puits et installation sanitaire

1 Bâtiment agricole

1 Bâtiment accessoire/garage/remise

1 Bâtiment accessoire/abri pour chevaux

1 Bâtiment accessoire autres

1 Écurie privée

1 Cabane à sucre

1 Solarium

1 Installation sanitaire

1 Bâtiment accessoire chemin

Permis d'installation

1 Aménagement d'un patio/balloon/perron/galerie

1 Installation d'un puits

**ABRI TEMPORAIRE**

Depuis le 15 octobre, les abris temporaires sont autorisés sur l'ensemble du territoire de la municipalité et ce, jusqu'au 15 avril.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DE QUARTIER

**BON VOISIN
BON ŒIL**

**LA PROTECTION DU VOISINAGE
DE SAINTE-MÉLANIE**

Jusqu'à maintenant, plus de 40 surveillants répartis dans 5 quartiers partout sur le territoire de Sainte-Mélanie offrent une surveillance des résidences avoisinantes et signalent tout individu, véhicule ou situation suspecte, le tout en collaboration avec la Sûreté du Québec et du conseil municipal. Merci à tous!

L'adresse courriel pour joindre le comité de surveillance de quartier de Sainte-Mélanie:

bonvoisin.ste-melanie@hotmail.com

Alain Lajeunesse, coordonnateur



**Municipalité de
Sainte-Mélanie**



POUR ÊTRE SÉCURITAIRE, INSTALLEZ VOS PNEUS D'HIVER



Avec la période hivernale à nos portes, la Sûreté du Québec désire rappeler aux automobilistes qu'ils doivent obligatoirement munir leur véhicule de pneus d'hiver pour circuler sur les routes du Québec.

En effet, le Code de la sécurité routière prévoit que tous les véhicules de promenade et les taxis immatriculés au Québec doivent être munis de pneus d'hiver, du 1^{er} décembre au 15 mars inclusivement.

La Sûreté du Québec assure une vigie constante et redouble d'attention pour améliorer la sécurité routière. Se prémunir de pneus d'hiver constitue l'un des moyens nécessaires afin d'assurer vos déplacements de façon sécuritaire. Les propriétaires de véhicules non-conformes s'exposeront à une amende minimale de 200 \$ plus les frais. L'obligation des pneus d'hiver vise essentiellement à accroître la sécurité routière.

Les propriétaires de certains véhicules peuvent munir leur véhicule de pneus à crampons, et ce, du 15 octobre au 1er mai inclusivement. L'utilisation de pneus à crampons est toutefois interdite en dehors de cette période.

La Sûreté du Québec invite les usagers de la route à consulter les sites Internet du [ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec](#) et de la [Société de l'Assurance Automobile du Québec](#), afin de mieux connaître les règles de sécurité routières. Bon hiver à tous!

Adapter sa conduite aux conditions de la route.

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée. En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 \$ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

L'importance de bien déneiger sa voiture.

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux de changement de direction et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à des amendes.

Demander un raccompagnement

Demander un raccompagnement

(450) 756-4011

Heures de service: 21h00 à 3h00

Dates d'opération

Novembre

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



L'APPEL
QUI FAIT
DU
CHEMIN

OPERATION
NEZ
ROUGE
.COM

L'application **Nez Rouge** est une application iPhone et Android essentielle pour le temps des fêtes. Avec un design épuré et des fonctionnalités géniales, l'application mobile est la solution moderne pour conquérir une clientèle-cible qui utilise quotidiennement la technologie pour subvenir à ses besoins. Procurez-vous l'application sur **iOS** ou **Android** dès maintenant.

Société de l'assurance
automobile
Québec



Opération
Nez rouge



SERVICE PRÉVENTION INCENDIES



À L'AUTOMNE, ON RAMONE!



Chaque année, plusieurs feux de cheminée surviennent et ceux-ci représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation et l'entretien d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année.

Mais pourquoi faire ramoner sa cheminée...

- Pour prévenir un incendie;
- Pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- Pour éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) accumulés;
- Pour optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et ainsi permettre une économie de combustible;
- Pour déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Dénicher un ramoneur compétent

Un ramoneur professionnel détient les connaissances nécessaires pour déceler des problèmes liés aux installations et il saura vous conseiller à ce sujet. Il procédera à des interventions à l'intérieur du bâtiment et retirera les résidus du ramonage.

En cas de doute sur les compétences d'un ramoneur, vous pouvez consulter le *Registre des détenteurs de licence* de la Régie du bâtiment du Québec. Vous pouvez également vous informer auprès des différentes associations de l'industrie du chauffage.

Conseil pratique

Avant de procéder à la première flambée de la saison froide, si le ramonage n'est pas déjà fait, pensez à examiner votre cheminée à l'aide d'un petit miroir afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée...).

Service de la prévention des incendies

525, rue de la Visitation
Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 4P2



MRC de
Joliette

**Infirmière
EN MILIEU
RURAL**

**Vous êtes âgés de plus de 55 ans ?
Vous avez besoin de soins
ou de services de santé ?**

Une infirmière en milieu rural est disponible
à **Sainte-Mélanie** tous les jeudis.

Pour prendre rendez-vous, communiquez au
450 755-2111, poste 3381

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec





Les activités sont **GRATUITES** et ont lieu à la bibliothèque ou à la salle municipale si non mentionné.

Inscription: 450 889-5871 poste 239
biblio@sainte-melanie.ca

JEUNESSE

Heure du conte



Le 2^e samedi du mois : 7 décembre, 11 janvier, 8 février et 14 mars à 10h. Histoires présentées avec les beaux albums illustrés. Doudou, toutou et collation sont les bienvenus!

Des écoliers à la bibliothèque

La bibliothèque reçoit 6 classes de l'école Sainte-Hélène. Merci aux bénévoles qui partagent leur passion de la lecture: Stéphanie Baillargeon, Julie Camirand, Kathy Latour et Annie Rondeau.

La mission secrète de lutin Farfouille

Dimanche 8 décembre à 10h et 13h30. Deux (2) spectacles avec numéros de cirque et magie. Noël approche et l'étoile du Grand Sapin du Pôle Nord a disparu. Lutin Farfouille sera l' élu afin de retrouver cette étoile. Farfouille et de curieux personnages sauront-ils résoudre ce mystère avant la nuit de Noël ?



POUR TOUS

Soirées jeux de société

Le 3^e vendredi du mois : 17 janvier*, 21 février et 20 mars de 18h30 à 20h. Venez seul ou en famille! 50 jeux disponibles. Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte. Grignotines offertes. Vous pouvez apporter vos jeux et vos collations!



*Le 17 janvier de 18h30 à 21h30. Soirée de jeux spéciale avec animateur d'AuxJeux ! 100 jeux et aucun règlement à lire !

ADULTES

Adieu les frais de retard !

Du 11 au 18 décembre. Profitez de cette AMNISTIE et dites adieu aux frais de retard en rapportant vos livres lors heures d'ouverture ou dans la chute à livres. Ne s'applique pas aux frais pour des livres perdus ou endommagés. Les enfants de 13 ans et moins sont toujours exemptés de frais de retard !

Club de lecture

Mardi 28 janvier à 13h. Des livres et auteurs choisis seront proposés. Venez présenter votre coup de cœur ou simplement écouter.

EXPOSITIONS

L'été à Sainte-Mélanie

Jusqu'au 18 décembre. Exposition des photographies présentées lors du concours de la Fête des Récoltes. Présentation en photo d'un lieu ou d'une activité s'étant déroulée l'été à Sainte-Mélanie.

D'hier à aujourd'hui

Du 5 janvier au 15 mars. Vernissage le 5 janvier à 10h30. Exposition d'une série de toiles originales de l'artiste Danielle Allard illustrant des scènes d'autrefois jusqu'à aujourd'hui.



Bénévoles recherchés ! Contactez-nous!

Merci aux bénévoles qui ont collaboré à rénover la bibliothèque cette année!

Joyeuses fêtes à tous !



La bibliothèque sera fermée du 22 décembre 2019 au 4 janvier 2020.

940, route Principale, Sainte-Mélanie

Heures d'ouverture :

Mercredi de 14h à 20h - Dimanche de 9h30 à 12h

DES SAMEDIS EN SKI...

MOI J'EMBARQUE!



Pour une 11^e année, la Municipalité de Sainte-Mélanie, en collaboration avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et Sainte-Marcelline-de-Kildare, offre à ses résidents, différents forfaits de ski à la station Val Saint-Côme, à prix abordable, du **samedi 18 janvier 2019** au **samedi 15 février 2020**.



INITIATION AU SKI | 5 À 8 ANS

COÛT : 275 \$

Pour 5 semaines

Le programme comprend :

- ⇒ 10 heures de cours avec un moniteur de Val Saint-Côme;
- ⇒ 5 billets de remontée, location d'équipement et transport en autobus;
- ⇒ 2 animateurs et 2 parents accompagnateurs pour encadrer vos enfants.

Places limitées



SKI AVEC ENCADREMENT | 9 À 11 ANS

(Ski libre avec responsable sur place)

COÛT : 200 \$

Pour 5 semaines

Le programme comprend :

- ⇒ Un animateur responsable de l'enfant durant la journée;
- ⇒ Une personne-ressource en cas d'urgence;
- ⇒ 5 billets de remontée, incluant le transport en autobus.

Places limitées



BILLET DE SKI AVEC TRANSPORT EN AUTOBUS

Pour toute la famille !

COÛT : 40 \$

Par semaine

BILLET DE SKI SANS TRANSPORT

Pour toute la famille !

COÛT : 30 \$ *

Par semaine

* Les billets seront également disponibles à la réception de l'Hôtel de Ville

INFORMATION

- ⇒ Départ : 7 h 45 (Centre des Loisirs, 20, rue des Ormes)
- ⇒ Retour : 17 h (Centre des Loisirs, 20, rue des Ormes)

INSCRIPTIONS OU INFORMATIONS
18 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2019

Par téléphone

450 889-5871 poste 234

En cas d'absence, bien vouloir laisser un message

martin.alarie@sainte-melanie.ca



Municipalité de
Sainte-Mélanie

HORAIRE DE LA PATINOIRE 2019-2020

HORAIRE RÉGULIER

Du lundi au jeudi - 17h30 à 21h00

Vendredi - 17h30 à 22h00

Samedi et dimanche - 12h00 à 22h00



Fermeture de la patinoire - 24, 25, 31 décembre et 1er janvier
Congé des Fêtes du 26 décembre au 5 janvier - 12h00 à 22h00
Lors de journées pédagogiques - 12h00 à 21h00
Semaine de relâche du 2 au 6 mars - 12h00 à 22h00

Décembre 2019

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
2 17h30 à 21h00	3 17h30 à 21h00	4 17h30 à 21h00	5 17h30 à 21h00	29 17h30 à 22h00	30 Midi à 22h00	1 Midi à 22h00
9 17h30 à 21h00	10 17h30 à 21h00	11 17h30 à 21h00	12 17h30 à 21h00	13 17h30 à 22h00	14 Midi à 22h00	15 Midi à 22h00
16 17h30 à 21h00	17 17h30 à 21h00	18 17h30 à 21h00	19 17h30 à 21h00	20 17h30 à 22h00	21 Midi à 22h00	22 Midi à 22h00
23 17h30 à 21h00	24 Fermé	25 Fermé	26 Midi à 17h00	27 Midi à 22h00	28 Midi à 22h00	29 Midi à 22h00
30 17h30 à 21h00	31 Fermé					

Février 2020

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
3 17h30 à 21h00	4 17h30 à 21h00	5 17h30 à 21h00	6 17h30 à 21h00	7 17h30 à 22h00	8 Midi à 22h00	9 Midi à 22h00
10 17h30 à 21h00	11 17h30 à 21h00	12 17h30 à 21h00	13 17h30 à 21h00	14 17h30 à 22h00	15 Midi à 22h00	16 Midi à 22h00
17 17h30 à 21h00	18 17h30 à 21h00	19 17h30 à 21h00	20 17h30 à 21h00	21 Midi à 21h00	22 Midi à 22h00	23 Midi à 22h00
24 17h30 à 21h00	25 17h30 à 21h00	26 17h30 à 21h00	27 17h30 à 21h00	28 17h30 à 22h00	29 Midi à 22h00	

Janvier 2020

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
6 17h30 à 21h00	7 17h30 à 21h00	1 Fermé	2 Midi à 22h00	3 Midi à 22h00	4 Midi à 22h00	5 Midi à 22h00
13 17h30 à 21h00	14 17h30 à 21h00	15 17h30 à 21h00	16 17h30 à 21h00	17 17h30 à 22h00	18 Midi à 22h00	19 Midi à 22h00
20 17h30 à 21h00	21 17h30 à 21h00	22 17h30 à 21h00	23 17h30 à 21h00	24 17h30 à 22h00	25 Midi à 22h00	26 Midi à 22h00
27 17h30 à 21h00	28 17h30 à 21h00	29 17h30 à 21h00	30 Midi à 21h00	31 17h30 à 22h00		

Mars 2020

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
2 RELÂCHE Midi à 22h00	3 RELÂCHE Midi à 22h00	4 RELÂCHE Midi à 22h00	5 RELÂCHE Midi à 22h00	6 RELÂCHE Midi à 22h00	7 Midi à 22h00	8 Midi à 22h00
						1 Midi à 22h00

Patinoire - Centre des loisirs - Local L'Amigo

20, rue des Ormes
Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0
Tél.: 450 889-5871

Pour vérifier l'état de la patinoire: Sylvain Genest, surveillant, poste 235

Pour joindre le technicien en loisirs: Martin Alarie, poste 234

Local Jeunesse L'Amigo

Heures d'ouverture

Jeudi : 18h à 21h
Vendredi : 18h à 21h
Samedi : 17h à 22h

L'Amigo sera fermé du 22 décembre 2019 au 9 janvier 2020.
De retour le jeudi 10 janvier 2020.



Salut à tous!

Un petit mot pour vous mentionner que l'Amigo du Centre des loisirs au 20, rue des Ormes est ouvert le jeudi et le vendredi de 18h à 21h et le samedi de 17h à 22h. Il est à noter que même si l'accès s'adresse au 12-17 ans, il est autorisé à l'occasion au 10-11 ans de venir saluer l'intervenant sur place, tout en prenant un verre de jus et du même coup visiter la place.

De plus, notre intervenant à besoin de discuter avec vous de la nouvelle grille d'activités offert à vous à l'Amigo. Vous voulez organiser un tournoi de hockey cosom, de billard ou même un concours de Karaoké! Faites partie du comité organisateur et Eric, l'intervenant en soutien avec la Municipalité, se fera un plaisir de valider vos choix!

Passez à l'action et amener vos idées le plus tôt possible! Faites de l'Amigo votre local jeunesse privilégié!

Éric Dupuis, intervenant-animateur



PARC RÉGIONAL DES CHUTES MONTE-A-PEINE-ET-DES DALLES



Mot de la Directrice Générale

Bonjour à vous tous, merci pour cette belle saison 2019, beaucoup de **résidents** sont venus visiter le parc à notre grand bonheur. Une **augmentation d'environ 200%** et nous en sommes très fiers.

Ah la belle période des couleurs en automne !!! Nous avons **investi environ 50 000\$ dans le sentier de la Coulée** qui est situé dans le secteur de **Sainte-Mélanie**. La mise à niveau de ce sentier était nécessaire puisqu'il y avait beaucoup d'érosion. Ce projet a été possible grâce à l'aide financière du **Programme de Soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des Sentiers et des Sites de Pratique d'Activités de plein air (PSSPA)**.

Il y a également un **investissement de 52 000\$** pour la revégétalisation des bandes riveraines en milieu agricole dans la section de la municipalité de **Sainte-Béatrix**. Une grande première pour harmoniser l'agriculture, la revégétalisation des bandes riveraines, fabrication de nichoirs et de maisonnettes pour différents mammifères afin de permettre la pérennité de ces espèces. Une innovation pour la région de Lanaudière. Des panneaux d'interprétations seront ajoutés au printemps prochain. Ce projet a été possible grâce à l'aide financière de la **Fondation Hydro-Québec pour l'environnement**.



Suite au succès du projet pilote de l'an dernier et aux bons commentaires des utilisateurs, la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles a décidé **d'ouvrir pour la période hivernale à l'entrée de la municipalité** de Sainte-Mélanie située au 60, avenue de la Champs Vallon. La Régie installera **une roulotte chauffée** et une toilette disponible pour les randonneurs du parc, ouverture prévue tous les week-ends jusqu'à la fin de l'hiver 2020. Des **frais de 5 \$ par voiture** seront exigibles afin de couvrir les coûts de déneigement du stationnement.

Au plaisir de vous y croiser !!!

Linda Gadoury
Téléphone: 450-883-6060



Concert de Noël Choeur Belles-Montagnes

Direction Johanne Morel
Au piano Elizabeth Szeremeta

15 décembre 2019

14h30

Église de Sainte-Mélanie

Entrée 20\$

Entrée gratuite pour les moins de 12 ans
Billets vendus à la porte et auprès des choristes

Information:

Patricia Labby 450-271-8789

 **Desjardins**
Caisse de Joliette en
du Centre de Lanaudière





CERCLE DE FERMIERES

L'automne est bien installé et les Fermières ont travaillé fort pour faire en sorte que la quatrième édition de la fête des Récoltes soit une réussite et ce fut le cas. Par une journée très ensoleillée, dix-neuf (19) kiosques se sont installés en bordure de la route Principale. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont répondu à l'appel, tant du côté des participants que du public qui a été très fidèle au rendez-vous.

Je me fais la porte-parole des membres du comité organisateur de la Fête pour exprimer notre gratitude aux commanditaires qui ont permis l'attribution de prix, autant pour les concours que pour la présence des visiteurs, aux membres des deux jurys, au personnel élu et employé de la Municipalité et à notre photographe, toutes ces personnes et/ou entreprises ont permis de récompenser les gagnants et d'assurer la participation des citoyens.

Les Fermières sont déjà actives à poursuivre leurs activités artisanales et nous accueillons toute femme désirant se joindre à nous les mardis après-midis ou en tout temps pour le tissage.

Diane Emard, présidente



CLUB DE L'AMITIÉ FADOQ SAINTE-MÉLANIE

Bonjour à tous les membres du Club de l'Amitié. C'est avec joie que nous accueillons les nouveaux membres qui se sont greffés au Club.

Les portes de la salle Oasis Joly sont toujours ouvertes pour les activités.

Les mardis après-midis, nous avons les activités ordinaires et les mercredis après-midi, nous avons la pétanque.

Nous sommes ouverts aux suggestions.

Nous aurons le dernier bingo de l'année, le 12 décembre à 19h30.

Le souper de Noël sera le 13 décembre à 17h30 avec un repas traditionnel accompagné de musique. Le prix de la soirée est à venir.

Les activités feront relâche pour la période des Fêtes et le retour est prévu le 7 janvier 2020.

J'aimerais souhaiter un Joyeux Noël et une Bonne Année à tous les membres du Club de l'Amitié ainsi qu'à tous les lecteurs du journal.

Pour information: Jean-Luc Lapierre, président au 450 889-2019 et Ginette Gravel, vice-présidente au 450 889-2566.



CLUB DE BRIDGE SAINTE-MÉLANIE

Les sessions du Club de bridge ont lieu à la salle municipale située au 10, rue Louis-Charles-Panet tous les lundis de 13h00 à 16h15 environ (selon la disponibilité de la salle). Bienvenue aux joueurs intéressés même si vous n'avez pas de partenaire.

COURS DE BRIDGE

Pour ceux qui veulent apprendre les notions du bridge, il y aura des cours régulièrement au cours de la saison. Vous pouvez vous inscrire en communiquant avec le soussigné pour plus d'informations et pour vous enregistrer. Si le nombre est suffisant, les cours pourraient se donner à Sainte-Mélanie.

COMITÉ DU CLUB

Gaétan Dubreuil, président
Claude Forest, vice-président
Léo Courchesne, trésorier
Jean-Yves Daoust, secrétaire
Réal Hervieux, administrateur



Pour information: Gaétan Dubreuil au 450 889-7597 / gdubreuil58@gmail.com

Le Club de bridge est heureux de contribuer au dépouillement de Noël, activité offerte par le service des loisirs de la Municipalité, en remettant un montant de 200 \$.

Sur la photo de gauche à droite:
Martin Alarie, technicien en loisirs
Léo Courchesne, trésorier du Club
Françoise Boudrias, mairesse
Gaétan Dubreuil, président

GUIGNOLÉE 2019

L'édition 2019 de la Guignolée de l'Entraide communautaire Sainte-Mélanie a permis d'amasser **12 054 \$**.

Pour la cinquième année consécutive, le 7 décembre 2019 de 9h à 13h, les bénévoles de la pharmacie Proxim Pierre-Alex Laurendeau & Gabrielle Richer ainsi que ceux de l'Entraide communautaire Sainte-Mélanie solliciteront vos dons en argent et en denrées non périssables au croisement de la route Principale et de la rue Louis-Charles-Panet.



Joignez-vous à nous et devenez bénévole d'un jour pour:

- La guignolée du 7 décembre entre 9h et 13h
- La préparation des paniers de Noël le mardi 17 décembre entre 9h et 12h
- La distribution des paniers de Noël le mercredi 18 décembre entre 13h et 15h

Laissez vos coordonnées et nous vous contacterons:

- Téléphone: 450 889-5871 poste 227
- Courriel: entraidecommunautairestm@gmail.com
- Facebook: Entraide communautaire Sainte-Mélanie



PANIER DE NOËL

Pour toutes personnes désirant effectuer une **demande de panier de Noël**, vous êtes invitées à venir vous inscrire au 910, route Principale. Pour de plus amples informations, téléphonez au **450 889-5871 poste 227** les mardis et mercredis entre **10h et 15h à partir du 19 novembre** et ce, jusqu'au **10 décembre inclusivement**. La distribution de ces paniers se fera le mercredi 18 décembre entre 13h et 15h à la salle municipale.



FÊTE DES RÉCOLTES

Un grand MERCI à M. Beauchesne, notre nouveau cuisinier et à tous les bénévoles de l'Entraide communautaire Sainte-Mélanie qui ont travaillé fort pour le succès du repas de la fête des Récoltes au début de l'automne.

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

De plus, nous aimerions grandement remercier les propriétaires de la boutique Mode Plein Air pour leurs superbes racks à vêtements, l'entreprise G.P.R. pour leurs petits paniers de magasinage ainsi que JULO Construction Design Inc. pour les matériaux de construction. Tous ces dons ont contribué à l'amélioration et au succès du comptoir vestimentaire.

Ce comptoir est d'ailleurs ouvert tous les mardis entre 13h00 et 15h30. Vous pouvez laisser des vêtements propres, équipement sportifs, jouets et autres qui ne servent plus et les déposer dans le bac prévu à cet effet à l'arrière du presbytère au 910, route Principale. Il est important de ne rien laisser traîner en dehors des bacs. Si c'est trop gros, veuillez contacter le responsable du garage au 450 889-2338. Merci de contribuer à l'environnement par votre précieuse récupération!

ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE

Veuillez prendre note que les services offerts par l'Entraide communautaire feront relâche à compter du 19 décembre et seront disponibles à compter du 7 janvier 2020.

MERCI À L'AVANCE POUR VOTRE GRANDE IMPLICATION!

Lise Riopel, présidente

L'hiver arrive à nos portes, malgré la neige et le froid, l'AQDR Brandon comité de Sainte-Mélanie vous a préparé une programmation qui saura vous faire sortir de chez vous à coup sûr!

Dîner de Noël et animation pour les membres

Mme Johanne Vincent chanteuse, accompagnée de son guitariste, animeront cette belle journée. Vous pourrez également vous régaler grâce à un repas traditionnel du temps des fêtes.

Le jeudi 12 décembre 2019 de 10h à 14h

À la salle municipale de Sainte-Mélanie

Coût: 15 \$

Conférence sur l'aide médicale à mourir avec Mme Véronique Hivon, députée de Joliette

Séance d'information sur l'aide médicale à mourir par nulle autre que Mme Véronique Hivon, initiatrice de ce projet de loi.

Le lundi 20 janvier 2020 à 10h

Salle municipale de Sainte-Mélanie

Un buffet froid vous sera servi.

Coût: à venir

Conférence sur les crédits d'impôt fédéral par l'Agence du revenu du Canada à Ste-Émélie-de-l'Énergie

Informez-vous sur les différents crédits d'impôt disponibles grâce à l'AQDR Brandon comité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie. *Covoiturage possible.*

Le mardi 11 février 2019 dès 13h30

À l'église de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, 480, rue Desrosiers

Coût: Gratuit

Inscrivez-vous auprès de Mme Diane St-Denis au 450 889-8198



COMITÉ DE JUMELAGE SAINTE-MÉLANIE

Le 5 octobre dernier a eu lieu la traditionnelle fête des récoltes de Sainte-Mélanie.



Lors de cet événement on a eu droit à une excellente prestation du **slameur Jocelyn Dorangeon du Périgord** ainsi que de la présence de M. Dominique Rousseau, président de l'Association France-Québec Francophonie, et de Mme Agnès Derouin, présidente de l'Association Québec-France Lanau-dièr. Nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres lors de cette journée.

Un voyage en Normandie est en préparation en compagnie des gens du Périgord. Des informations sur ce voyage ont été communiquées aux membres lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 8 novembre dernier à 19h à la salle Oasis Joly.

Il est toujours temps de renouveler votre carte de membres ou de devenir membre du comité. Le coût est de 10 \$ par personne.

À L'INTENTION DES JEUNES

Le Comité de jumelage invite tous les jeunes à soumettre des projets d'échange avec la France. Ces projets seront parrainés par le Comité de jumelage.

Pour plus d'information et photos concernant ces activités visitez le site www.jumelagesaintemélanie.org ou le site Facebook à Jumelage ste-mélanie

Claude Poirier, Micheline Vincent et Yves Blanc pour le comité de jumelage Sainte Mélanie

RENDEZ-VOUS POÉTICO-MUSICAL

Le 5 octobre dernier, l'église de notre village a vibré de belle manière lors du spectacle « **Le meilleur de deux mondes** » présenté par l'organisme Culture en Action de Sainte-Mélanie. Un heureux mariage de deux cultures distinctes alliant musique et poésie.

Au cours de cette soirée animée par Jean-Paul Daoust et Yves Lambert, le public s'est laissé emporter par les mots inspirants de Joséphine Bacon et de Denise Desautels, par les musiques colorées d'Yves Lambert trio, Tommy Gauthier et Olivier Rondeau, ainsi que Florent Volant accompagné par le guitariste Réjean Bouchard.

Pour notre plus grand plaisir, pendant près de deux heures, le temps s'est arrêté et nos esprits ont voyagé dans des univers à la fois bien différents, mais qui, en quelque part, se rejoignent dans nos cœurs. Il fallait être là pour constater la magie créée par Florent Volant qui circulait dans les allées de l'église suivi par une foule nombreuse qui dansait, chantait en suivant le rythme du tambour. Il faisait une douce chaleur dans l'église ce soir-là, et tous, nous en conserverons un souvenir impérissable, en attendant notre **prochain évènement** prévu pour **octobre 2020**.

Ce spectacle était un chef d'oeuvre d'intégration poésie-musique, doublée d'un petit côté profanateur humoristique bien dosé. Bravo... Merci pour le chœur final « J'écris » bel hymne à la poésie, cette incomprise (et invendue!)

Jovette Bernier-Zdanowicz

Culture en Action tient à remercier chaleureusement ses partenaires pour leur soutien et leur contribution au succès remarquable du spectacle-bénéfice « Le Meilleur de deux mondes » du 5 octobre. Desjardins Caisse de Joliette et du Centre de Lanaudière, la Municipalité de Sainte-Mélanie, IGA famille Guilbault de Sainte-Mélanie, Mme Véronique Hivon, M. Gabriel Ste-Marie ainsi que le Groupe Nadeau, la boutique Michel Bourgeois, le Domaine Jean-Noël Lajeunesse, Gestion Larivel Inc., Les Industries JSP et Les Jardins Ducharme.

Informations :

 www.cultureenaction.com

 cultureenaction2018@gmail.com

 cultureenaction2018@gmail.com

 Gilles Tessier : 450-889-5368

Culture en Action



LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION - Téléphone: 450 889-5871

450 889-4527 télécopieur / Urgence 450 803-0825 (réseau routier, aqueduc, égout)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 17h

Directeur général et secrétaire-trésorier	Claude Gagné	Poste 222	cgagne@sainte-melanie.ca
Secrétaire-trésorière adjointe	Martine Malo	Poste 223	martine.malo@sainte-melanie.ca
Technicienne-comptable	Sylvie Arvisais	Poste 232	sylvie.arvisais@sainte-melanie.ca
Secrétaire-réceptionniste	Francine Chaput	Poste 221	info@sainte-melanie.ca
Inspecteur en bâtiment et en environnement	Tony Turcotte	Poste 224	urbanisme@sainte-melanie.ca
Technicien en loisirs	Martin Alarie	Poste 234	martin.alarie@sainte-melanie.ca
Contremaître au service des Travaux publics	Gabriel Charette	Poste 236	tp@sainte-melanie.ca
Contremaître adjoint au service des Travaux publics	Dominic Durand		
Journaliers au service des Travaux publics	Marcellin Beauséjour et Maxime Beauséjour		

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse et conseillère de la MRC de Joliette	Françoise Boudrias	450 889-5871 poste 225
OMH, Travaux publics	Daniel Gravel	District numéro 1 450 889-2327
CCU, Communautaire, Familles et Hygiène du milieu	Jasmin Boucher	District numéro 2 450 758-6235
Aînés, MADA, Vieillir dans sa communauté rurale, CCU, Jumelage, Plan développement stratégique	Denis Filiatrault	District numéro 3 514 794-2337
Sécurité publique de la MRC de Joliette	Gilbert Perreault	District numéro 4 450 889-5345
Administration générale, Bibliothèque, Entraide Communautaire, Loisirs et culture	Geneviève Poirier	District numéro 5 450 889-5871
Loisirs et culture, Politique familiale et MADA, Régie du parc des Chutes	Nathalie Lépine	District numéro 6 450 916-3608

SALLES MUNICIPALES, BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET CAMP DE JOUR ESTIVAL

Location des salles municipales et camp de jour estival	450 889-5871 poste 234	20, rue des Ormes	Martin Alarie	Technicien en loisirs
Centre des loisirs / Local Jeunesse L'Amigo / Patinoires	450 889-5871 poste 235	20, rue des Ormes		
Salle Jean-D'Ailleboust (salle du conseil)	450 889-5871 poste 229	10, rue Louis-Charles-Panet		
Bibliothèque Louise-Amélie-Panet	450 889-5871 poste 228	940, route Principale	Ghislaine Beaufort	

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE SAINTE-MÉLANIE

A.Q.D.R. de Sainte-Mélanie	Diane Garand-Saint-Denis	450 889-8198	
BON VOISIN BON CÉIL (surveillance de quartier)	Bonvoisin.ste-melanie@hotmail.com		
Cercle de Fermières	Diane Emard	450 886-5836	Local: 450 889-5871 poste 230
Club de l'Amitié FADOQ Sainte-Mélanie	Jean-Luc Lapierre	450 889-2019	Salle Oasis-Joly: 450 889-4642
Club de bridge de Sainte-Mélanie	Gaétan Dubreuil	450 889-7597	gdubreuil58@gmail.com
Comité de Jumelage de Sainte-Mélanie	Yves Blanc	450 889-1315	www.jumelagesainte-melanie.org
Comité loisirs de Sainte-Mélanie	Martin Alarie	450 889-5871 poste 234	www.loisirs-ste-melanie.org
Conseil d'établissement de l'École Ste-Hélène	Joël St-Pierre	450 758-3696	
Culture en Action	Diane Gagnon	514 495-2234	cultureenaction2018@gmail.com
Cursillo Sainte-Mélanie	Diane Garand-Saint-Denis	450 889-8198	
Entraide communautaire	450 889-5871 poste 227	Veuillez laisser vos coordonnées sur la boîte vocale	
Infirmière en milieu rural de Sainte-Mélanie	450 755-2111 poste 3381	Disponible les jeudis à Sainte-Mélanie sur rendez-vous	
OMH Sainte-Mélanie	Martine Malo	450 889-5871 poste 223	
Passe-partout	Marie-Ève Morissette	450 758-3500 poste 22686	
Résidence d'Ailleboust	Pierre Brisebois	450 889-1800	
Soccer	Martin Lépine	450 889-2342	
Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale		450 759-2237	

CONTACTS ET NUMÉROS UTILES

École Ste-Hélène	450 758-3696	Ministère du Transport	450 759-5661 / 1 800 355-0511 Conditions routières
Bureau de poste	450 889-4411	MRC de Joliette	450 759-2237
Caisse Desjardins de Kildare	450 752-0602	Parc de récupération Nord-Ben	450 759-9007
Carrefour canin Lanaudière	450 752-2646	Régie du parc des Chutes	450 883-6060
Commission scolaire des Samares	450 758-3500	Service prévention incendies St-Charles-Borromée	450 759-4415 jour / 450 750-6200 soir et fin de semaine
EBI Environnement	450 836-7031	Sûreté du Québec - Accès direct service de police	310-4141 (*4141 - cellulaire)
Fabrique paroisse Ste-Anne	450 753-3055	Sûreté du Québec - Renseignements administratifs	450 759-5222